

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

**ABSENT** : Mme DECELLE Juliette (pouvoir à Mme GONCALVES LUCAS Cécile)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Thomas GELAIN

### **Délibération n°2022/21 : PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE D'ENERGIE EURE ET LOIR**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat.

En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

**Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir.**

### **Délibération n°2022/22 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU SOLEIL LEVANT (du 10 Chemin du Soleil Levant au 3 Grande Rue)**

Après l'étude de quatre devis, l'entreprise COLAS a été retenue pour la réfection de la voirie Chemin du Soleil Levant pour un montant de 23 974.20 € ht.

Mme le Maire est autorisée à signer le devis d'un montant de 28 769,04 € ttc.

### **FÊTE DU 14 JUILLET 2022**

La plupart des membres du conseil étant absents à cette période et du fait de la circonstance d'un long week-end, le conseil décide de ne pas organiser d'évènement ce jour-là.

### **DIVERS**

Mme le Maire lit un courrier arrivé en recommandé et provenant d'une personne fréquentant le cimetière de Maisons. Elle constate que celui-ci n'est pas assez bien entretenu. Nous lui signifions que les traitements phyto seront interdits au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et que nous n'avons qu'un seul employé

communal, présent 3 jours par semaine. Nous essayons de faire au mieux avec les moyens que nous avons, sans faire offense à qui que ce soit.

Mme le Maire précise aux membres du conseil que les subventions demandées au titre du FDI et de la DETR ont été accordées. Les travaux d'insonorisation de la salle et la réfection du Chemin du Soleil Levant seront donc, pour partie, subventionnés.

M. Carré rapporte que dans certaines villes, les mairies demandent à leurs administrés d'entretenir les trottoirs devant leur domicile (comme pour la neige en hiver).

Un administré a demandé à Mme le Maire d'installer des bancs au niveau de l'espace vert, rue de la Brigaudière. Cette demande sera étudiée ultérieurement.

Mme Goncalves demande que l'avis sur le bruit soit de nouveau diffusé. Nous l'insérerons sur Panneau Pocket et sur le site Internet. Un rappel sera fait sur la Newsletter de juin.

Plusieurs administrés nous ont alertés sur la dangerosité des véhicules sur la route de Morainville (en entrant et en sortant) de par leur vitesse excessive.

Avant d'étudier la mise en place d'un STOP en entrant sur Maisons, nous allons demander au Conseil Départemental la pose d'un compteur « nombre de véhicules/vitesse ». Le déplacement du radar pédagogique en entrée de village et un panneau « Attention Enfants » seraient aussi pertinents.

On nous a également alertés sur un problème de visibilité pour les véhicules utilitaires au STOP en sortie de Maisons, direction Denonville. Actuellement, aucune action n'est envisagée. Interrogation sera faite auprès d'autres usagers.

Le conseil municipal décide d'acheter un nettoyeur haute pression thermique pour l'entretien général de la commune, solution jugée plus rentable que la location beaucoup trop chère. Mme le Maire signera le bon de commande à LEROY MERLIN pour le prix de 899 € TTC.

Le secrétaire de séance



Le Maire

